

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 14 juin 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

2016 DEVE 65 - DFA Nouvelles offres de concessions cinéraires des cimetières parisiens, taxes et redevances domaniales.

M^{me} Pénélope KOMITÈS et M. Julien BARGETON, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération DEVE 2011 175 / DF 84 des 12-13 et 14 décembre 2011 fixant modification de la tarification des concessions funéraires, redevances et taxes domaniales dans les cimetières parisiens et création de nouveaux tarifs correspondant à de nouvelles offres cinéraires ;

Vu la délibération DEVE 2013 123 / DF 67 des 8-9 et 10 juillet 2013 portant création de nouveaux tarifs correspondant à une offre cinéraire de cavurnes aménagés ;

Vu l'arrêté municipal du 23 juillet 2015 fixant à compter du 15 août 2015 les tarifs des concessions funéraires, redevances et taxes dans les cimetières parisiens ;

Vu le projet de délibération en date du 31 mai 2016, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de créer à compter du 1^{er} juillet 2016 de nouveaux tarifs correspondant à de nouveaux équipements cinéraires : columbariums végétalisés et nouvelles dimensions de cases en chapelles cinéraires ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITÈS, au nom de la 3^{ème} Commission, et Monsieur Julien BARGETON, au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

Article 1 : À compter du 1^{er} juillet 2016, les tarifs de vente des nouvelles offres de concessions cinéraires sont fixés conformément aux tableaux ci-après :

1) Concessions de cases trentenaires en chapelle cinéraire (cimetières intra-muros)

Concession d'une grande case en chapelle cinéraire L50 X H40 X P79	6 055 euros
---	-------------

2) Concession de cases décennales et trentenaires de columbariums végétalisés (cimetières intramuros et extramuros de Bagneux, Ivry, Saint-Ouen, La Chapelle)

Libellé	Cimetière intra-muros	Bagneux Ivry Saint-Ouen La Chapelle
Concession de case décennale en columbarium végétalisé L40 X H40 X P50	767 euros	667 euros
Concession de case trentenaire en columbarium végétalisé L40 X H40 X P50	2 300 euros	2 000 euros

Article 2 : Les recettes correspondantes seront constatées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, fonction 026, mission 283, chapitres 70 et 73, natures 70311,70312 et 733.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO